

PERIL SUR LA VILLE OU FORÊT EN DANGER

SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS
SYLVICULTEURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Les Forestiers Provençaux se souviennent de l'été 2016
et sont inquiets...

PERIL SUR LA VILLE OU FORÊT EN DANGER

Quelques Rappels

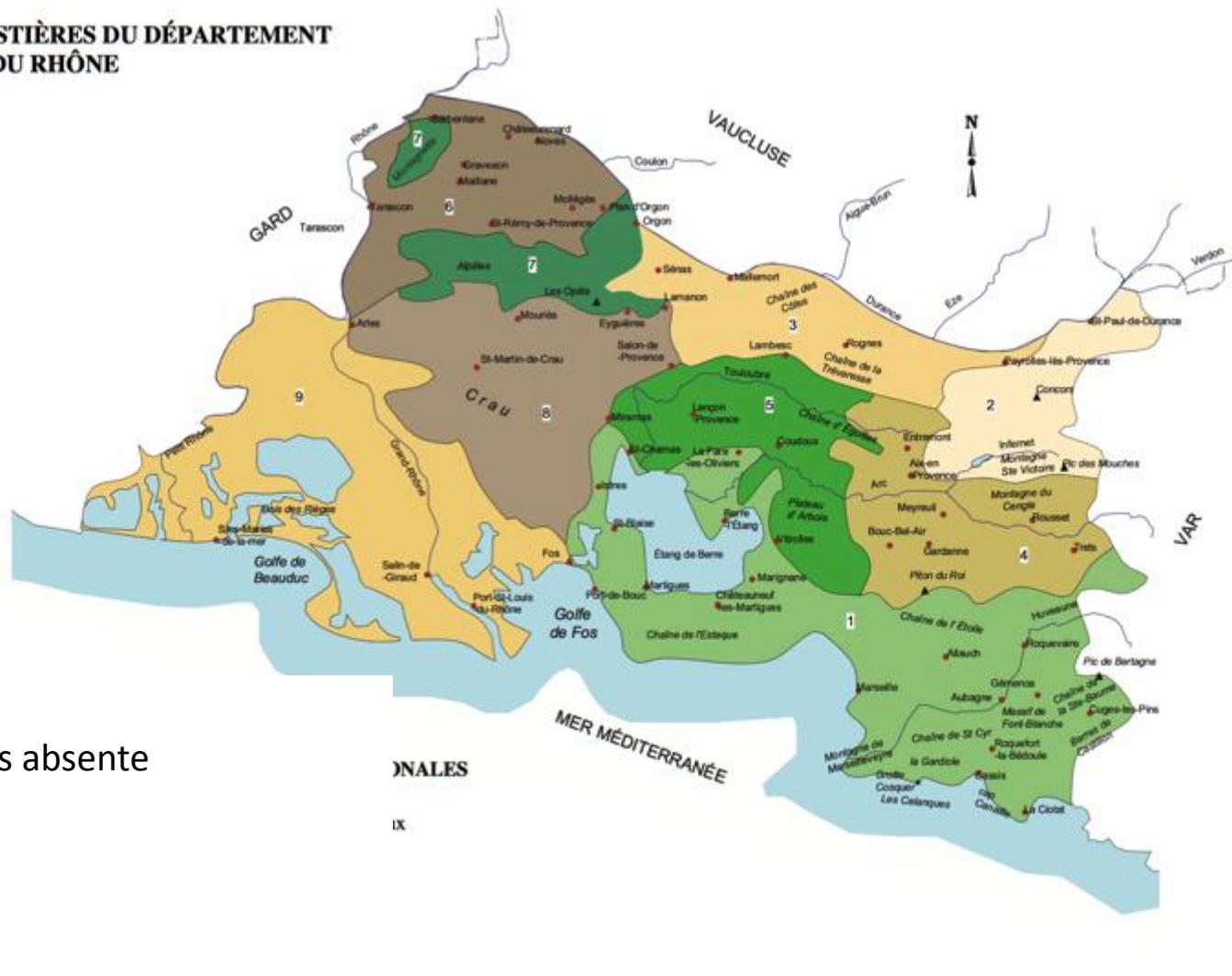
Ces incendies risquent d'être d'autant plus dévastateurs que l'espace s'est progressivement urbanisé. Les anciens cloisonnements agricoles entre la forêt, la « colline » et les zones habitées disparaissent régulièrement.

Des milliers d'hectares ont été brûlés l'été dernier et de nombreux bâtiments ont été détruits. Pourtant, sur le plateau de l'Arbois et jusqu'aux Pennes Mirabeau le terrain était dégagé et plutôt facile d'accès. Que se passera-t-il si la même catastrophe se produit dans un vallon très fermé, profond et étroit ?



PERIL SUR LA VILLE OU FORÊT EN DANGER

RÉGIONS FORESTIÈRES DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU RHÔNE



30% du territoire en espaces forestiers

Si la forêt ne domine pas, elle n'est pas absente

De grands massifs emblématiques

- * les alpilles
- * La st Victoire
- * La st Baume
- * Le parc national des calanques

**Non, la forêt n'est pas coupable !
Oui, la DFCI doit être l'affaire de tous**

PERIL SUR LA VILLE OU FORÊT EN DANGER

Les interrogations des propriétaires forestiers relèvent de plusieurs niveaux :

*Sur le plan de l'éthique : le feu n'est pas un risque naturel

1/ Eviter les départs de feu ou lutter contre les feux naissants?

2/ Quel est le coût global de l'incendie ?

*Sur le plan réglementaire et technique

L'aménagement du territoire, la gestion forestière, prévention et travaux de DFCI, les OLD, la culture du risque et l'auto protection

PERIL SUR LA VILLE OU FORÊT EN DANGER

Les interrogations des propriétaires forestiers relèvent de plusieurs niveaux :

1/ Eviter les départs de feu ou lutter contre les feux naissants?

Pour réduire le nombre de départs de feu il faudrait :

- contraindre à une rigueur extrême les professionnels et la population occupant les espaces naturels.
- plus d'information, d'éducation et d'accompagnement, plus de répression pour plus de dissuasion...



- moins de complaisance de la part des détenteurs du pouvoir de police, augmenter leurs effectifs et leurs moyens (contrôle des accès et travaux en forêts...) L'interdiction de la fréquentation des massifs n'est jamais sanctionnée.....la circulation des engins de loisirs motorisés quads/motos vertes a beaucoup de difficultés à être contrôlée. Ne pourrait-on pas réglementer la vente de ces engins ?



PERIL SUR LA VILLE OU FORÊT EN DANGER

Les interrogations des propriétaires forestiers relèvent de plusieurs niveaux :

2/ Quel est le coût global de l'incendie ?

La DFCI a ses lignes budgétaires, les SDISS et les autres forces de secours aussi. Mais qui connaît le coût global d'un incendie ?

« Face à toutes ces énergies gaspillées, face à cette gigantesque facture que doit payer la société, qu'a-t-on fait depuis l'an dernier ? ».



Lorsque nous connaissons le véritable coût de ces catastrophes, on peut espérer que notre société engagera des moyens à la hauteur du problème, comme cela a été fait depuis plusieurs années avec la sécurité routière...

PERIL SUR LA VILLE OU FORÊT EN DANGER

Les interrogations des propriétaires forestiers relèvent de plusieurs niveaux :

Sur le plan réglementaire et technique

Le temps presse !!!

Faut-il augmenter l'arsenal de lois et règlements qui sont déjà à la disposition de tous les acteurs publics, ou mieux appliquer celles existantes ?



Un chemin bien débroussaillé: **sécurité**

la forêt se referme sur le chemin: **danger**

La toute récente loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 inscrit dans le Code Civil la réparation du préjudice écologique : « **Toute personne responsable d'un préjudice écologique est tenue de le réparer** »



PERIL SUR LA VILLE OU FORÊT EN DANGER

Les interrogations des propriétaires forestiers relèvent de plusieurs niveaux :

Sur le plan règlementaire et technique

1/ Sur l'aménagement du territoire.



Les grands feux d'août 2016 sont nés, en forêt péri-urbaine. Leur particularité est de s'être développé sans contrainte!



Il existe, dans bien des territoires, des **havres de paix** où il fait bon vivre et où il est agréable de prendre l'apéro sous l'arbre de la terrasse. On sait aujourd'hui qu'à la moindre étincelle, **ces espaces pourront se transformer en enfer**

Est-ce un triste concours de circonstances ou le révélateur d'un choix irraisonné d'aménagement du territoire qui perdure depuis des dizaines d'années ?

PERIL SUR LA VILLE OU FORÊT EN DANGER

Les interrogations des propriétaires forestiers relèvent de plusieurs niveaux :

Sur le plan réglementaire et technique

2/ Sur la gestion forestière

Même s'il l'ignore parfois, le propriétaire en gérant sa forêt, est un :

- * Acteur de la qualité de vie de ses contemporains
- * Acteur de la conservation de nombreuses formes de vie et de paysages
- * Acteur de la vie économique.



- la faible valeur des bois,
- la difficile acceptabilité des coupes,
- les accès aux massifs,
- le respect des équilibres écosystémiques,

sont autant de freins qu'il est urgent de desserrer



PERIL SUR LA VILLE OU FORÊT EN DANGER

Les interrogations des propriétaires forestiers relèvent de plusieurs niveaux :

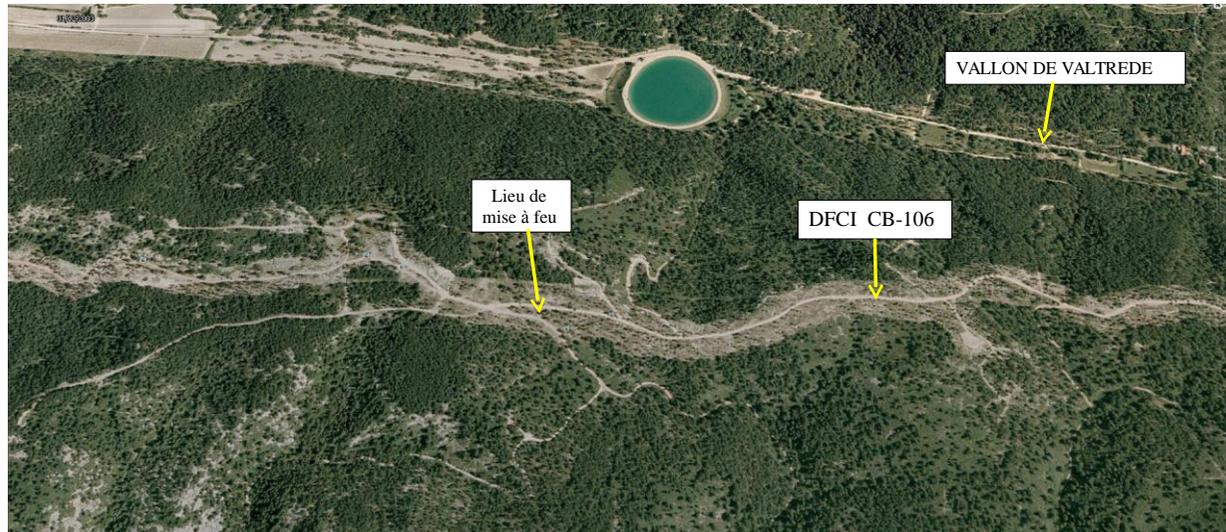
Sur le plan réglementaire et technique

3/ Sur la prévention et les travaux de DFCI ?

La démarche des Pdaf doit être poursuivie, mais l'implication des propriétaires et gestionnaires forestiers doit en être renforcée

La piste DFCI est le principal vecteur de facilitation de pénétration dans les massifs :

(souvenons-nous que le feu de Carry est arrivé suite à la mise à feu sur les bords d'une piste DFCI d'un véhicule volé. Mais il y a bien d'autres cas...)



A moyens identiques, l'investissement dans la gestion durable de la forêt n'est-il pas préférable?

Comment défendre l'accès des pistes DFCI et assurer le gardiennage pour leur usage propre?

PERIL SUR LA VILLE OU FORÊT EN DANGER

Les interrogations des propriétaires forestiers relèvent de plusieurs niveaux :

Sur le plan règlementaire et technique

4/ Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

Le moins que l'on puisse dire est qu'elles sont irrégulièrement et imparfaitement mises en œuvre !



L'expérience montre que les OLD bien faites sont un facteur facilitateur du ralentissement du feu mais ce ne sont pas seules les OLD qui régleront le problème.



Pourrait-on les compenser par des aménagements complémentaires?



Pour éviter cela, **quelles incitations** seraient à mettre en œuvre ?

PERIL SUR LA VILLE OU FORÊT EN DANGER

Les interrogations des propriétaires forestiers relèvent de plusieurs niveaux :

Sur le plan réglementaire et technique

5/ La culture du risque et l'auto protection

Aujourd'hui, les souvenirs s'estompent....
La culture du risque devrait permettre à chacun de prendre conscience du risque encouru.



Tout comme dans les zones à inondations ,
les riverains responsables prennent à titre personnel les
mesures qui s'imposent pour assurer leur propre sécurité et
celle de leurs biens.

**Cette notion d'auto protection n'est pas dans notre culture
ni dans celle de nos dirigeants**

PERIL SUR LA VILLE OU FORÊT EN DANGER

Pour conclure

La forêt est un bien d'intérêt général, même si elle appartient à plus de 70% à des propriétaires.

La forêt rend des services à l'ensemble de la société.

Tous nos concitoyens utilisent les services de cette forêt mais personne n'en paye l'usage:

- Que ce soit au niveau économique, la forêt est source d'emplois.
- Que ce soit au niveau de la qualité de l'eau, de la qualité de l'air, des paysages, la forêt préserve notre environnement.
- Que ce soit au niveau social, la forêt est devenue l'espace de loisirs et de détente des urbains

La forêt produit des services environnementaux

Le forestier n'encaisse pas ce revenu. La société qui profite de la forêt le fait gratuitement en considérant qu'elle appartient à tous.

N'est-il pas temps de remettre les choses à plat pour que la Forêt bénéficie de ce qui lui est dû ?